

Mise en œuvre dans les établissements – Note complémentaire relative à l’APEL

RGPD

SGEC/2019/769

04/09/2019

DESTINATAIRES : Secrétaires Généraux de CAEC,

Directeurs diocésains,

Organisations professionnelles de chefs d'établissements,

POUR TRANSMISSION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

Observateurs académiques,

Fnogec.

POUR INFORMATION : Commission Permanente

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,

A la suite de la diffusion de la note SGEC/2019/412 du 10 mai 2019 relative à la mise en œuvre du RGPD dans les établissements, plusieurs d’entre vous nous ont interrogé sur la **procédure à mettre en place pour permettre à l’APEL de collecter les informations nécessaires à la gestion de ses adhérents** et sur les mesures à prendre pour sécuriser juridiquement cette collecte de données personnelles.

La note du 10 mai 2019 sécurise **la procédure à privilégier** pour traiter ces données : elles doivent être saisies dans les logiciels des établissements puis transmises à Gabriel. Lorsque la qualité d’adhérent à l’APEL des parents concernés est attestée (le plus souvent par une case à cocher dans les logiciels-éditeurs) ces données sont communiquées à l’APEL. C’est la raison pour laquelle le modèle de lettre d’information destiné aux parents qui vous est proposé dans la note du 10 mai comporte (page 19) la mention suivante :

*Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l’Enseignement catholique,* ***vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l’Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales****, et pour les finalités suivantes :*

* *Au Secrétariat Général de l’Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l’Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l’Education nationale à des fins de recensement des effectifs.*
* *A l’Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d’Information de l’Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l’enseignement catholique. Via cette base de données (…), à l’APEL, association des parents d’élèves de l’enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi (…).*

**Lorsque cette procédure, à privilégier, ne peut être mise en œuvre,** il convient de continuer à communiquer à l’APEL de l’établissement les coordonnées des parents adhérents à l’association par le moyen utilisé auparavant. Dans ce cas, il faudra modifier la lettre d’information aux parents déjà citée de la manière suivante :

Vous ôterez la mention de l’APEL dans la seconde puce de l’extrait ci-dessus et vous créerez une troisième puce destinée à informer les parents que l’établissement transmet directement, sans passer par Gabriel, les données personnelles concernant les parents adhérents à l’APEL. La mention à inscrire devient donc la suivante (modifications en rouge) :

*Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l’Enseignement catholique,* ***vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l’Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales****, et pour les finalités suivantes :*

* *Au Secrétariat Général de l’Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l’Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l’Education nationale à des fins de recensement des effectifs.*
* *A l’Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d’Information de l’Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l’enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l’élève sont transmises à l’UGSEL, Fédération sportive éducative de l’enseignement catholique, lorsque l’établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l’élève aux activités qu’elle organise, ~~à l’APEL, association des parents d’élèves de l’enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association~~ ainsi qu’aux directions diocésaines et/ou services académiques de l’Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.*
* *A l’APEL, association des parents d’élèves de l’enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association.*

Souhaitant que ces informations permettent de répondre aux interrogations, nous sommes à votre disposition pour toutes précisions supplémentaires et vous assurons de notre plus total dévouement.

Yann DIRAISON

Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique